

Revue de littérature sur les systèmes de crédit et d'épargne dans le secteur agricole au sud et au Centre du Bénin : point des connaissances

HOUEDJISSIN C. Richard et ALLAGBE Marcellin

Résumé

Le progrès technologique en agriculture exige une capacité de financement et aussi la capacité de maîtriser les ressources financières. La nature et les modalités de ce financement au Bénin sont multiple et font l'objet d'expériences de diverses institutions de micro-finance. Malheureusement force est de constater que les petits exploitants n'ont pas un accès satisfaisant au crédit institutionnel, de façon à promouvoir le développement rural (FAO, 1975 ; Le Breton Ph., 1989 ; Gentil D., 1991 ; Mercoiret M. R. 1994) etc.. Ceci impose le point des connaissances par une revue de littérature pour mieux cerner les problèmes des Institution de Micro Finance (IMF) en milieu rural. Les informations sur les systèmes d'épargne et de crédit du Bénin ont été collectées auprès des structures de financement dans trois sous-zones du Sud et de Centre. Il s'agit de la zone 1 (Zou, Mono et Couffo), zone 2 (Atlantique et Littoral) et zone 3 (Ouémé et plateau). Les faiblesses relevées sont essentiellement d'ordre organisationnel et financier. La levée des contraintes liées à l'accès difficile au crédit, la garantie, le taux d'intérêt élevé, l'inadéquation des produits financiers au secteur agricole etc. pourront permettre aux petits producteurs d'accéder aux ressources productives, à la technologie, aux institutions de crédit adéquates et performantes.

Introduction

La conférence mondiale sur le crédit agricole dans les pays en développement tenue à Rome du 14 au 21 octobre 1975, a pris note de la nécessité d'accroître la production alimentaire (FAO, 1975). Cette tâche est impossible sans la pleine participation de la grande masse des déshérités ruraux.

Ainsi, les recommandations suivantes ont été faites :

Que les gouvernements des Etats membres de la FAO, prennent d'urgence des mesures visant à donner aux petits exploitants un accès satisfaisant au crédit institutionnel, de façon à faciliter le développement de leur exploitation tout en réduisant le fardeau de l'endettement chronique vis-à-vis des prêteurs non institutionnels et des difficultés financières imputables aux catastrophes naturelles, qui pèsent sur ces exploitations ;

- Que des sessions d'étude nationales soient organisées périodiquement pour rapprocher les institutions de crédit et les services s'occupant de crédit agricole ;
- Que le personnel chargé de la vulgarisation et du crédit fournisse aux responsables de la recherche agronomique une information en retour sur la productivité des technologies et des facteurs de production dont ceux-ci recommandent l'emploi, et qu'une circulation de l'information dans les deux sens soit ainsi aménagée.

La même conférence reconnaissant que, dans la plupart des pays en développement,

les petits agriculteurs formant la masse la plus importante de la population sont si nombreux que, pour des raisons à la fois économiques et sociales, un effort national s'impose pour accroître la production, recommande, que les Gouvernements et les institutions de crédit concentrent leurs efforts sur les paysans qui sont actuellement en marge de la vie sociale et culturelle, qui ont du mal à accéder aux ressources productives, aux institutions de crédit, à la technologie et qui n'ont guère de moyen de défendre leurs intérêts sur le marché c'est à-dire « les petits exploitants ».

Selon le rapport FAO/CARIPLO, 1975, les enquêtes sur le crédit agricole, les études sur le terrain, les analyses de projet et le rassemblement d'autres données et informations essentielles sur les opérations et les besoins de crédit agricole dans tous les sous-secteurs de l'économie rurale ont un rôle important à jouer dans le bon fonctionnement d'un service de crédit.

Au Bénin, plus d'une personne sur trois sont pauvres et le plus grave est que l'indice national de pauvreté n'a pas diminué en dépit de tous les efforts du gouvernement et des partenaires au développement (Adissoda G., 1984 ; Adéchoubou M. A., 1989 ; Florentin A., 1990).

Tout processus de développement local exige une capacité et une maîtrise de financement.

Il apparaît aujourd'hui très illusoire d'espérer une transformation structurelle des économies africaines sans un développement radical des systèmes de crédit. (Yung et al 1992). Cependant selon (Ellsasser, 1993) la pauvreté exclue la plupart des petits producteurs des systèmes de crédit classique parce qu'ils présentent peu de garanties.

Force est de constater qu'au cours de ces deux dernières décennies, les programmes de libéralisation financière mis en œuvre dans l'UMOA ont donné la priorité aux grandes entreprises dans l'allocation de crédit ceci a eu des effets négatifs sur les indicateurs macroéconomiques, notamment sur la distribution des revenus, l'emploi le capital et même la croissance économique. Malgré le développement des Institutions de micro-finance (IMF), le secteur agricole reste peu développé et le manque de financement est la raison fondamentale de la non-adoption de certaines technologies performantes.

Malgré les investissements considérables (des milliards) relayés par les innombrables structures de financement, les paysans sont toujours pauvres et sujets au crédit usurier. Les systèmes de crédit et d'épargne sont inadéquats pour la dynamisation du progrès technologique et économique. Les expériences pratiques des uns et des autres dans le processus d'amélioration des systèmes de crédit agricole adéquats pour un meilleur appui aux producteurs sont mal connues. Pour ce fait, cette étude vise à mettre en relief la dynamisation actuelle entre l'offre et la demande au niveau des structures de crédit agricole au Centre et au Sud du Bénin.

Matériels et méthodes

Collecte de données

Le Sud et le centre du Bénin sont considérés comme la zone d'étude.

Pour rendre facile la collecte des données, la zone d'étude a été subdivisée en trois

sous-zones supervisées chacune par un chercheur. Il s'agit de:

- Zone 1 (Zou, Mono et Couffo)
- Zone 2 (Atlantique et Littoral)
- Zone 3 (Ouémé et Plateau)

Etant donné qu'il n'y a pas beaucoup de Structures de Financement Locales s'occupant exclusivement du secteur agricole, l'étude a été étendue à presque toutes les institutions intervenant dans le secteur de la micro-finance au Sud et au Centre du Bénin. Il s'agit en particulier de : Consortium ALAFIA, Oxfam-Québec, CBDIBA, PAPME, C-M., FECECAM, AssFF, CREP, CONVERGENCE 2000, ASF, ECHOPPE, CAVECA, ADIL, ALDIPE, GABF, REPFED, UCOSA, GRAPAD, GRABS, APRETECTRA, CREDESA, CERIDAA, FENACREP, COOPEC-FRATERNITE, MODEC, PEBCO/DCAM-Béthesda, CREDIT-CLUB du Bénin. Des lieux de documentation suivants ont été également visités ; il s'agit de : Bibliothèque Nationale, FAO, UAC, INRAB.

Au niveau de chaque institution, il a été procédé à l'exploitation des documents internes comme les rapports d'activités, de finance et d'audit. Les livres, revues, notes, études et périodiques ont été également exploités. De ces exploitations de documentation il a été fait l'inventaire et la caractérisation des structures d'épargne et de crédit. Il a été aussi dégagé l'évolution des institutions des micro-finances, leurs forces, leurs faiblesses et les recommandations pour le devenir des structures d'épargne et de crédit agricole.

Les informations collectées peuvent être agrégées comme suit : types de crédit, nature du crédit, lignes de crédit, les bénéficiaires du crédit, le plafond des crédits, la durée moyenne du crédit, le taux d'intérêt, les modalités de remboursement, les types de garanties, la part sociale, les systèmes de crédit, le système de suivi évaluation, les atouts et les contraintes des systèmes d'épargnes et de crédit, leur fonctionnement et dysfonctionnement.

Analyse des données.

Après la collecte des informations il a été procédé à la synthèse et à l'analyse des données recueillies a l'identification des différents types de systèmes de micro finance rencontrés dans la zone d'études. Selon les auteurs consultés les forces et faiblesse de chaque système ont été identifié. Les mesures correctives proposées par différents auteurs pour le perfectionnement de la micro finance en générale ont également retenu notre attention.

Résultats

Quatre grandes périodes ont caractérisé l'évolution du système financier au Bénin du temps colonial à ce jour.

- La période coloniale à l'indépendance de 1960
- La période de 1960 à 1972
- La période de 1972 à 1990

- La période de 1990 à 2001

Ces périodes peuvent être regroupées en deux grandes étapes, à savoir ; la période avant l'indépendance, et la période après l'indépendance. Dans chacune de ces étapes on retrouve trois types de systèmes financiers qui sont :

- les systèmes financiers formels
- les systèmes financiers informels
- les systèmes financiers semi-formels

Définition et caractérisation des types de système financier rencontrés au Sud du Bénin

Définitions

Les définitions des différents systèmes financiers varient souvent d'un auteur à un autre. Celles de F.J.A. Bouman, (1992) et de B. René, (1992) nous paraissent plus proches des réalités du Sud et du Centre du Bénin.

Les systèmes financiers formels

Selon F.J.A. Bouman, (1992), le système financier formel est institutionnellement et officiellement gouverné et régulé. Il est composé de banques, de coopératives et de projet du crédit public.

Les systèmes financiers informels

Selon F.J.A. Bouman, 1992, on connaît le système financier informel sous d'autres noms, marchés irréguliers, marchés non-organisés, finances informelles, marché informel, marché parallèle, et enfin marché indigène.

Les systèmes financiers semi-formels

René B. (1992) appelle système semi-formel le secteur financier ni formel ni informel, qu'il regroupe en deux catégories. Le Banking semi-formel de première génération qui regroupe les fédérations des unions coopératives d'épargne et de crédit, les réseaux des caisses locales de crédit agricole (clcam) et des caisses régionales de crédit agricoles mutuel (crcam) et les réseaux des caisses populaires. Le Banking semi-formel de deuxième génération sont les caisses villageoises autogérées, les caisses villageoises d'épargne et de crédit, la Fédération des unions des producteurs

Classification de systèmes financiers

Classification de systèmes financiers selon les textes de loi au Bénin

Les textes de loi, les structures organisationnelles, et les formes de gestion ont permis de classer les institutions de micro finance rencontrées dans tel ou tel type de système financier. Le tableau N°1 présente quelques exemples d'institutions de micro-finance(IMF).

Tableau 1 : Quelques exemple d' Institution de Micro-Finace

Type de système financier	Critères			
	Texte	Structure	Forme de gestion	Exemples
Formel	-Loi française N° 47-1775 de 1947 -Loi PARMEC	Direction(fonctionnaire)	Contrôle étatique	PADME, PAPME PAGER, PROMIC, DANIDA, PISEA, SIP/SMPR, PADSA SG2000, SONAPRA et autres
Semi-formel	Loi 1901	Assemblée Générale(sociétaire Paysan) Comité d'Administration Comité de crédit Comité de surveillance	Auto assistance	1ère Génération : FECECAM, (CLCAM, CRCAM) FENACREP, AGEFIB, Consurtium Alafia, et autre 2ème Génération CAVECA, COOPEC, CREP, AssEF, UDP(USPP) et autres
Informel	Aucune loi (confiance mutuelle)	Responsable de tontine, groupe de tontine Personnalité «riche»	Gestion Personnalisée	-Usuriers -Tontiniers -Prêt gré à gré

Source : Synthèse bibliographique, CRA-SB 2001

Classification des systèmes financiers selon la couverture géographique au Bénin

Systèmes financiers «Formel, Informel, Semi-formel au Bénin»

Formel		Sémi-formel	Informels
Institutions de micro-finance à envergure nationale	Projets programme avec volets de financement rural	Institutions de micro-finance à envergure régionale ou locale	Usuriers
FECECAM	PAGER	CAVECA	Tontiniers
PAPME	PROMIC	ASF	Gré à gré
FENACREP	PADSA	Autres SFD	
FINADEV	AGEFIB		
PADME	PISEA		
	PDE		
	PMDED		
	autres		

Source : Synthèse bibliographique, CRA-SB 2001

Evolution du système financier formel

L'expérience des Sociétés Indigènes de Prévoyance, et de Secours et de Prêts Mutuels Agricoles (SIP/SMPR).

Les sociétés indigènes de prévoyance (SIP)

Les sociétés indigènes de prévoyance, déjà connues en Algérie en 1894 étendues plus tard à l'ensemble des colonies, avec de multiples variantes : société de prévoyance en 1946, sociétés mutuelles de production rurale en 1953, société mutuelle de développement rural 1956 créées et gérées par l'administration avaient pour rôle de maintenir la paix sociale, en distribuant les crédits pour acheter les vivres de soudure, afin de pallier les déséquilibres entraînés par la croissance des cultures de rente au détriment de la culture vivrière (Gentil D.1991).

Types de crédit

Prêts annuels en nature (semences avec remboursement en nature majoré de 20%)

Prêts exceptionnels en espèce (maladies, accident ou circonstances extraordinaires)

Prêts mutuels agricoles à court, moyen et long terme

Insuffisances des sociétés de prévoyances.

L'administration recommande les clients aux caisses de crédit agricole, les paysans mis à part quelques notables, sont écartés de la réflexion sur la conception du système et son fonctionnement. (Dominique G. et Guy B. 1992).

- Complexité des opérations réalisées
- Contrôle délicat et difficile
- Adhésion obligatoire des paysans
- Les atouts des SIP
- Conditions d'accès sont souples :
- Intégration des paysans, dans le conseil d'administration
- Le crédit touche l'ensemble des besoins de la vie rurale ;
- L'allocation de crédit est accompagnée d'autres mesures (accès aux intrants, facilités de commercialisation des produits, assistance en cas de maladie ou de catastrophe naturelle et services divers),
- Ces dispositions mettent le paysan dans de bonnes conditions pour honorer ses engagements.

Les caisses de crédit agricole

Avec la création des caisses de crédit agricole, les autorités administratives coloniales cherchent à mettre en place un pôle bancaire, qui veut faire du crédit "dans les règles". Les responsables de ce système bancaire semblent manquer d'imagination. La seule méthode qu'ils utilisent est le transfert de la méthode française qui veut s'assurer des garanties telle que (la terre, les bâtiments d'habitation et d'exploitation, le gros matériel, le troupeau, les récoltes stockées dans les magasins généraux...) s'avèrent inopérantes (Baulier & all, 1988).

Le système foncier traditionnel ne conçoit pas une appropriation privée mais des droits d'usage de la terre, et interdit d'aliéner une parcelle de terrain. Il n'y a pas, surtout à cette époque, de marché de la terre, la propriété foncière ne peut donc servir de garantie. (CFD, 1988).

L'action des caisses de crédit agricole reste donc limitée à une minorité de propriétaires fonciers, excluant ainsi de son champ d'action la multitude de paysans africains (René B. 1992).

Evolution des caisses régionales de crédit agricole au Bénin.

Le système institutionnel béninois de crédit agricole, mis en place en 1975-76, instituait un système mutualiste, reposant sur un réseau des caisses locales de crédit agricole, avec une caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) qui a connu la faillite et la dissolution de la CNCA, en novembre 1987 et celle du réseau CLCAM/CRCAM qui comprenait à l'époque six caisses régionales et 99 caisses locales. Ces CLCAM et CRCAM se sont transformés en des Unions Régionales des CLCAM (URCLCAM) en 1993. En 1997 des caisses villageoises d'épargne de crédit ont été mises en place

(CVEC). La Fédération des Caisses d'Epargne et de crédit agricole mutuelle et les URCLCAM sont des structures d'appui technique de formation et d'inspection. Seules les CLCAM et les CVEC sont autorisées à collecter l'épargne et à distribuer les crédits au profit des sociétaires à la base. Le réseau est composé aujourd'hui de 55 CVEC, 101 CLCAM, 7 URCLCAM et d'une Fédération Nationale (Rapport technique FECECAM, 2001)

Quelques limites des Caisses Nationales de Crédit Agricole

Selon des auteurs comme Gentil D., Fournier, Y. (1988) Koffi- Tessio, E.M. (1994)

Le recouvrement des échéances de crédit n'était pas conduit avec toute l'opiniâtreté nécessaire.

Le système présentait trois inconvénients majeurs :

- La CNCA était coupé des clients .
- Développement des institutions de micro finance
- Depuis juillet 1990, le système financier au Bénin est régi par une nouvelle loi 90-018 du 27 juillet et ratifiée par l'assemblée Nationale. Ce cadre institutionnel a été confronté très tôt à la prolifération des institutions de micro finance dans la sous-région. Il a paru nécessaire de le compléter en 1997 par la loi cadre portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit dans l'UMOA (loi n° 97-027 du 08 août au Bénin), plus connue sous le nom de loi «PARMEC».

Le souci du législateur de renforcer l'efficacité du système bancaire, l'a conduit à exiger un capital social fixé statutairement à un milliard de francs CFA pour l'installation d'une banque et à trois cent millions de francs CFA pour l'installation d'un établissement financier (titre IV, chapitre2, loi 90-018 du 27 juillet 1990). Ce faisant, le législateur a favorisé l'installation des banques de grandes tailles, excluant ainsi celle des banques de petites tailles modestes indispensables pour le développement des activités des PME et des micro entreprises. La loi PARMEC initiée par la BCEAO pour contrôler le développement des IMF est ratifiée en 1997 par les Etats de l'UEMOA a fixé un ensemble de règles de fonctionnement visant à favoriser un développement harmonieux de ces institutions, à travers des incitations fiscales, la surveillance et le contrôle, (etc.). Mais en leur conférant d'office, le statut d'institution à but non lucratif, cette loi (titre1, article2, alinéa1) limite ainsi les possibilités de maximisation de profitabilité pour ces institutions, et du coût les rendent moins attrayantes pour les investisseurs éventuels. Mais quelle que soit la volonté du législateur, le constat est que les IMF se sont imposées par leur nombre, la diversification de leur activité et la couverture du territoire relativement élevée (Sinzogan, 2000).

Les types de crédit du système financier formel

Selon le bilan et perspective du crédit rural en Afrique, rapport synthèse plus 6 volumes, (FAO, 1992), les prêts accordés sont des prêts de campagne agricole et portent essentiellement sur :

- l'agriculture (main d'œuvre semences, intrants)
- l'élevage (engraissement porcelets, aviculture, chevreaux),
- Les activités féminines (petit commerce et transformation des produits, manioc en gari).
- Prêt pour habitats et équipements en milieu urbain

Les atouts du système financier formel

Contribution au développement économique du pays

Soutien au groupement des femmes exerçant dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles ou agroalimentaires.

Les Faiblesses du système financier formel

- Taux de remboursement faible
- Inadéquation crédit au secteur agricole
- Absence de mesures d'accompagnement

Evolution du système financier informel

L'usure, le Prêt gré à gré, et les Tontines sont les différents types d'institution de micro finance du système financier informel. Le plus dominant est la tontine, elle existe sous plusieurs formes depuis le temps colonial (Gbogblénou K. B., 1984 ; Gero F., 1986 ; Affogbolo G., 1986 ; Lelart M., 1989 ; Lelart M., 1990 etc.) .

Les tontines

La tontine est une association financière créée entre des personnes qui décident de mettre en commun, leur épargne et s'attribuent la somme ainsi constituée à tour de rôle. La tontine est basée sur des principes fondamentaux tels que la connaissance et la confiance mutuelle et regroupe souvent des personnes ayant le même niveau économique (Adéchoubou, 1987). Il existe des tontines de boissons, des tontines de vaisselle ; des tontines de tissus Wax (Adissoda G. 1984)

Selon Atchaka E. 1985 il existe au Bénin trois sorte de tontines : la tontine en numéraire, la tontine de travail, et la tontine de prévoyance. De ces trois types de tontines la tontine monétaire est la plus répandue. et intéresse les agriculteurs, les artisans, les pêcheurs, les élèves, les étudiants, les fonctionnaires, les commerçants. La tontine est une activité très courante pratiquées par «les gagne-petit» en l'occurrence les petites commerçantes n'ayant pas la possibilité d'obtenir des découverts bancaires.

Autres systèmes financiers informels

Selon Olandji 1987, en dehors de la tontine, certains épargnent en espèce ou en nature chez un ami ou un parent sont des honnête, sérieuse, «riche».

Atouts des systèmes de financement informels :

La rigueur qu'elle exige de votre part, une fois la décision prise d'être membre.

Il vous donne la possibilité d'obtenir de l'argent sans aucune formalité administrative, ni tracasseries bancaires dès que votre tour de «ramassage» arrive

(Adissoda G. 1984).

En milieu rural, la tontine de travail constitue un véritable cadre de socialisation afin d'échapper à certaines obligations sociales (Gero, 1986)

Faiblesse des systèmes de financement informels:

La tontine présente quelques risques : la défaillance, l'insécurité, l'abus de confiance et l'escroquerie (Atchaka E. 1985).

Le non respect de normes juridiques (Gbogblenou, 1984)

Le taux d'intérêt très élevé, de 100 à 300 % (cas des usures).

Aucune garantie de sécurité

D'une façon générale, au niveau des tontines, les insuffisances ont pour nom : impossibilité de bénéficier d'un tour de tontine (crédit) au moment voulu.

Le détournement du nombre de tour de tontine par les Chefs tontiniers lorsque le nombre des épargnants est élevé.

La corruption obligatoire des responsables quand on tient à bénéficier d'un tour donné
Le paiement d'une somme donnée (CBDIBA, 2001) etc.

Toutefois, les tontines en espèce ou en nature, et les tontines de travail (Adjolou) développent une certaine solidarité entre les communautés. Elles perdurent malgré toutes les crises économiques et socioculturelles ressenties notamment en milieu rural

Type de crédit

Ce système financier accord :

Des prêts exceptionnels (maladie, accident, circonstances extraordinaires) en espèce

Des prêts agricoles en espèce, en nature ou en service.

Taux d'intérêt attractif sont des facteurs déterminant pour l'épargne volontaire

Evolution du système financier semi-formel

Le système financier semi-formel est dominé par les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses villageoises. Beaucoup d'auteurs comme Gentil D. et Fournier Y. 1993 ; Tersio, 1994 ; Sizogan, 2000 se sont intéressés dans leurs études au fonctionnement, aux avantages et aux insuffisances de ces types de structures financières. On distingue deux types de système financier semi-formel

- Le système financier semi-formel de première génération : désigne les coopératives d'épargne et de crédit comme les COOPEC, les Caisses locales de crédit agricole mutuel;
- Le système financier semi-formel de deuxième génération : désigne les caisses villageoises auto - gérées, les Clubs d'épargne et de crédit.

Il existe des sommes importantes d'épargne non mobilisée dans le monde rural et dans le monde urbain et périurbain (quartiers spontanés ; quartiers populaires). Que les systèmes bancaires semi-formels sont capables de les mobiliser contrairement à la banque formelle rarement appropriée à cette clientèle. La banque villageoise appartient aux villageois parce qu'ils se savent et se sentent les acteurs principaux de ces systèmes, ceux-ci s'approprient leur système en contribuant à le créer et à le maîtriser.

En général, ces auteurs pré-cités ont fait savoir que les systèmes de banking semi-formel ont une «fonction épargne» très performante et ce ne sont pas habituellement les liquidités qui leur manquent mais bien un emploi équilibré et judicieux de ces épargnes, sans risque pour les épargnants. Ils ont également insisté sur la catégorisation des systèmes financiers en première et deuxième génération leurs points forts et leurs points faibles. Ils ont ensuite mis en relief les avantages et les inconvénients des fonds exogènes d'appui aux systèmes financiers. Les détails sont décrits dans les paragraphes suivants :

Le système financier semi-formel de première génération

Il est passé, au fil des ans, d'une structure plutôt légère à un profil formalisé, avec comme conséquences certaines difficultés à réagir devant des problèmes aussi réels que les suivants : la non - appropriation de l'outil financier par les plus pauvres, la difficulté pour les sociétaires ordinaires de se sentir propriétaires de l'instrument, l'accaparement des fonctions par les lettrés et les plus riches lesquels font tourner l'instrument à leurs propres avantages, la présence restreinte des femmes, l'exclusion des plus démunis.

Le système financier semi-formel de deuxième génération

Il se caractérise par une participation réelle des épargnants, le suivi de toutes les fonctions du système financier et favorise l'accès du crédit aux femmes et aux jeunes.

Points forts du système financier semi-formel de première génération

Les caisses villageoises implantées dans des milieux ruraux permettent la promotion des activités génératrices de revenus.

Points faibles du système financier semi-formel de première génération

Il est caractérisé par l'absence d'un cadre juridique approprié devant créer un climat de confiance.

Fonds exogènes et système financier

En dehors de l'utilisation de l'épargne locale mobilisée, il existe aussi l'utilisation de

fonds exogènes mobilisés par l'état ou des structures de financement formelles ou semi-formelles pour l'octroi de crédits aux populations suivant des conditions différentes d'une structure à l'autre. Ces fonds sont par exemple : les fonds de développement villageois/GTZ, le fond européen de Développement/FED (etc.) Ces différents fonds ont permis d'initier des projets de développement et des structures de micro finance tels que le PAGER, le PAPME, le PADME (etc.) et ONG spécialisé en micro finance.

Points forts des fonds exogènes

Les fonds exogènes facilitent l'accès au crédit des personnes les plus défavorisées, des paysans aux ressources financières extérieures et stimulent la dynamisation d'autres organisations paysannes bancaires tout en suggérant l'utilisation de ces systèmes pour toute forme de transactions : dépôt d'épargne, capitalisation, remboursement du crédit.

Points faibles des Fonds exogènes

Les fonds exogènes se comportent comme des mécanismes contrôlés par l'extérieur sans grand souci de la réflexion et du savoir endogène et ne cultivent pas l'esprit et l'effort d'épargne, même si on exige un apport personnel. Chaque fois qu'un projet de fonds se termine, il n'y a plus de continuité et tout s'arrête.

Capacités de mobilisation de l'épargne par les systèmes financiers au Bénin

Le système financier au Bénin a de grandes capacités de mobilisation d'épargne qui se retrouve au niveau de tous les systèmes financiers. Selon (Adechoubou, 1987) une petite enquête conduite au marché DANTOKPA à Cotonou révèle que le taux de participation à une forme de tontine va de 500 FCFA à 100000 FCFA par jour alors que celle de Affogbolo, 1986 donne les résultats ci-dessous(voir tableau N°2)

Tableau 2 : Mobilisation de l'épargne dans le système informel

Désignation	Tontine mutuelle	Tontine commerciale
Nombre de participants	1567	1392
Montant de mise	1000 à 200.000 FCFA	100 à 10.000 FCFA
Montant collecté par mois	49.478.666 FCFA	71.228.700 FCFA
Collecte par an	593.744.000	854.744.400 FCFA
Commissions perçues sur les fonds collectés en un an		27.572.400 FCFA

Source : Enquête de terrain Affogbolo, 1986

Dans le système formel et semi-formel la capacité de mobilisation de l'épargne est tout

aussi importante. Le tableau 3 ci-après issu des travaux de Sizogan, 2000 montre le montant des encours de crédit, de dépôt et de créances en août 2000 par quelque structure de micro finance au Bénin.

Tableau 3 : Mobilisation de l'épargne dans le système formel et semi-formel

N°	INSTITUTIONS DE MICRO FINANCENT	ENCOURS AOUT 2000	DEPOTS AOUT	CREANCES AOUT
1	ADIL/ONG	-	-	-
2	AIJPD	574995	21000	-
3	AssEF	-	-	4963260
4	AMITIES ENSOLEILLEES/ONG	34849250	1.707.600	-
5	CERIDAA	32377140	2.345.860	112370
6	CONVERGENCE 2000	185176800	1.260.420	32307500
7	FENACREP	85485525	191.967.309	-
8	Fi.C.A	75600909	951.450	-
9	GRABS/ONG	24308820	64.202.950	-
10	CRAPAD/ONG	56347835	18.045.620	1272445
11	INITIATIVE DEVELOPPEMENT	44105304	586.000	2525075
12	MDB	223315486	26.970.043	34934461
13	ONG-JSF-BENIN	-	31.105.750	-
14	PADME	3578143665	235.308.839	27254964
15	PAPME	1518855	670.939.767	109721
16	PAULE-LAURIER G.	26391933	251.619	109400
17	SIAN'SON	12568945	1.095.000	227600
18	VITA MICROBANK	547706915	27.170.000	680936
19	FEMME DU MONDE NOUVEAU	-	1.701.880	1238355916
20	CEBEDES-XU do DO	1500000	20722056952	5729250
21	JSF-BENIN	-	5029590	-
22	PROMIC	54750000	2300000	867270
23	GROPERE ONG	1271000	4741335	-
24	APPRETECTRA	-	14807951	-
25	PAGER	77739450	22.024.566940	1.349.454.688

Source : Sizogan, 2000

A travers ce tableau moins de 24 institutions de micro-finance ont mobilisé entre janvier et août 2000 plus de 22 milliards de FCFA de dépôt. Ces chiffres témoignent de la capacité de mobilisation de l'épargne du système financier formel et semi-formel au Bénin.

Conclusion et recommandations

Les investigations sur la micro-finance des pays en voie de développement (FAO 1975 ; Nowak M., 1986 ; Le Breton Ph, 1989 ; René B. et Guy B., 1992) recommandent :

- Que les IMF aident au renforcement des capacités de gestion des coopératives
- Que les IMF s'insèrent dans les processus d'apprentissage aux systèmes d'épargne et de crédit mis en place par les paysans.
- Que les IMF permettent un effort de réflexion pour favoriser l'appropriation des crédits par les bénéficiaires, suivant des règles qui ne détruisent pas le goût d'épargner et de se prendre en mains ;
- Que les IMF transmettent progressivement leurs activités à un réseau associatif / coopératif qui existe sur place et qui a démontré ses capacités
- Que les IMF aident à la diversification des activités économiques et à l'apprentissage des paysans à l'utilisation du circuit bancaire

Ces recommandations méritent d'être prises en compte pour chercher des solutions aux nombreux problèmes qui minent le secteur de la micro finance au sud et au centre du Bénin, dans le but d'améliorer les conditions de vie des petits exploitants agricoles de cette région de notre pays.

Références bibliographiques

- Adéchoubou M.A., Analyse des marchés financiers ruraux en Afrique. Les tontines et leur rôle dans le développement économique. Université d'Abidjan, 1997. 16 p.
- Adéchoubou M.A., Projet de recherche-action en vue de la mise en œuvre d'une coopérative d'épargne et de crédit dans l'Ouémé (Sud-Est du Bénin) ABIDJAN, centre ivoirien de recherche économique et sociale, 1989, 22 p.
- Adissoda G. ; La tontine : une spécialité du monde féminin COTONOU, EHUZU, N°2300 du 25 Octobre 1984, 37 p.
- Affogbolo G. Analyse et implications des marchés financiers non organisés. As des tontines en République Populaire du Bénin. Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1986, 75 p.
- Atchaka E. Système tontinier et développement socio-économique en République Populaire du Bénin. Paris, 1985, EHESS, 165 p.
- Achaka E. Observations et inductions sur les tontines comme circuit informel et continuum de prévoyance et de crédit mutuel. Paris, 1989, EHESS, 135 p
- Bilan et perspective du crédit rural en Afrique, rapport synthèse plus 6 volumes (Mali, Zimbabwe, Tunisie, Kenya, Ghana, Cameroun), novembre 1992. 306 p

- Bierschenk T., P.-Y. Le Meur, and M. von Oppen ; Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa, Cotonou, Bénin, 16-22 February 1996, 96 p
- Baulier F., Lebissonais A., Correze A., Ostin C., Les tontines en Afrique. Rôle et évolution. septembre 1988, 132 p
- CFD 1988 (Caisse Française de Développement, anciennement Caisse Centrale de Coopération Economique, 35, rue Boissy D'Anglas- 75008 Paris), 75 p
- Chao-Beroff R.. Capitalisation d'une expérience de mise en place de caisses villageoises et de crédit autogérées, février 1992, 82 p
- Cinquième Consultation technique sur le programme de développement du crédit agricole, FAO Rome, 16-18 avril 1991, 52 p
- Dhonte R., Le financement des petites entreprises en Afrique. Réflexions sur la méthodologie d'intervention, janvier 1991, 42 p
- Dominique G. et Yves F. ; Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, Paris 1993, 58 p
- Florentin A. ; Etude documentaire sur le crédit mutuel informel rural au Bénin., Décembre 1990, 137 p
- Gentil D. et Fournier Y., financement du développement local. L'appui aux producteurs, MCD-CIRAD, juin 1992, 388-417 p
- Gbogblénou K.B. ; La tontine en République Populaire du Bénin adaptation des garanties bancaires pour la protection des participants. Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin ;1984,97 p.
- Géro F., Activités de tontines et développement économique dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Université d'Orléans, 4è conférences Biennale de l'Association Economique de l'Afrique de l'Ouest, Lomé, Novembre 1986. 37 p.
- Henry A., Tchente G.H., Guillaume-Dieumegard Ph., Tontines et banques au Cameroun. Les principes de la société des amis, Paris, Karthala, 1991, 53 p
- Lelart M., La tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement, Paris, AUPSELF, Editions John Libbey Eurotext, 1990, collection UFEF "Université francophones". (Adresse : Editions Editions John Libbey Eurotext, 6, rue Blanche, 92120 Montrouge France) 106 p
- Lelart M. L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises Revue Tiers-monde, N°118, Avril-Juin 1989,pp. 271-298
- Le Breton Ph., les banques agricoles en Afrique de l'Ouest. Etude comparative, mai 1989, 67 p
- Mayoukou C., Le système des tontines en Afrique. Un système bancaire informel. Le as du Congo, Paris, 1994. 144p.
- Mercoïret Marie-Rose, L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris, Karthala, 1994, 463 p
- Nowak M., Nouvelles approches en matière d'épargne et de crédit rural pour l'Afrique au sud du Sahara, août 1986, 92 p

René B., et Guy B. ; Mobilisation des ressources financières dans les coopératives et les organisations d'autopromotion en Afrique de l'Ouest, Lagos, Nigéria, Décembre 1992, 77 p

A travers ce tableau moins de 24 institutions de micro-finance ont mobilisé entre janvier et août 2000 plus de 22 milliards de FCFA de dépôt. Ces chiffres témoignent de la capacité de mobilisation de l'épargne du système financier formel et semi-formel au Bénin.

Conclusion et recommandations

Les investigations sur la micro-finance des pays en voie de développement (FAO 1975 ; Nowak M., 1986 ; Le Breton Ph., 1989 ; René B. et Guy B., 1992) recommandent :

- Que les IMF aident au renforcement des capacités de gestion des coopératives
- Que les IMF s'insèrent dans les processus d'apprentissage aux systèmes d'épargne et de crédit mis en place par les paysans.
- Que les IMF permettent un effort de réflexion pour favoriser l'appropriation des crédits par les bénéficiaires, suivant des règles qui ne détruisent pas le goût d'épargner et de se prendre en mains ;
- Que les IMF transmettent progressivement leurs activités à un réseau associatif / coopératif qui existe sur place et qui a démontré ses capacités
- Que les IMF aident à la diversification des activités économiques et à l'apprentissage des paysans à l'utilisation du circuit bancaire

Ces recommandations méritent d'être prises en compte pour chercher des solutions aux nombreux problèmes qui minent le secteur de la micro finance au sud et au centre du Bénin, dans le but d'améliorer les conditions de vie des petits exploitants agricoles de cette région de notre pays.

Références bibliographiques

- Adéchoubou M.A., Analyse des marchés financiers ruraux en Afrique. Les tontines et leur rôle dans le développement économique. Université d'Abidjan, 1997, 16 p.
- Adéchoubou M.A., Projet de recherche-action en vue de la mise en œuvre d'une coopérative d'épargne et de crédit dans l'Ouémé (Sud-Est du Bénin) ABIDJAN, centre ivoirien de recherche économique et sociale, 1989, 22 p.
- Adissoda G. ; La tontine : une spécialité du monde féminin COTONOU, EHUZU, N°2300 du 25 Octobre 1984, 37 p.
- Affogboló G. Analyse et implications des marchés financiers non organisés. As des tontines en République Populaire du Bénin. Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1986, 75 p.
- Atchaka E. Système tontinier et développement socio-économique en République Populaire du Bénin. Paris, 1985, EHESS, 165 p.
- Achaka E. Observations et inductions sur les tontines comme circuit informel et continuum de prévoyance et de crédit mutuel. Paris, 1989, EHESS, 135 p
- Bilan et perspective du crédit rural en Afrique, rapport synthèse plus 6 volumes (Mali, Zimbabwe, Tunisie, Kenya, Ghana, Cameroun), novembre 1992, 306 p

- Bierschenk T., P-Y. Le Meur, and M. von Oppen ; Institutions and Technologies for Rural Development in West Africa, Cotonou, Bénin, 16-22 February 1996, 96 p
- Baulier F., Lebisonnais A., Correze A., Ostin C., Les tontines en Afrique. Rôle et évolution. septembre 1988, 132 p
- CFD 1988 (Caisse Française de Développement, anciennement Caisse Centrale de Coopération Economique, 35, rue Boissy D'Anglas- 75008 Paris), 75 p
- Chao-Beroff R., Capitalisation d'une expérience de mise en place de caisses villageoises et de crédit autogérées, février 1992, 82 p
- Cinquième Consultation technique sur le programme de développement du crédit agricole, FAO Rome, 16-18 avril 1991, 52 p
- Dhonte R., Le financement des petites entreprises en Afrique, Réflexions sur la méthodologie d'intervention, janvier 1991, 42 p
- Dominique G. et Yves F. ; Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, Paris 1993, 58 p
- Florentin A. ; Etude documentaire sur le crédit mutuel informel rural au Bénin., Décembre 1990, 137 p
- Gentil D. et Fournier Y., financement du développement local. L'appui aux producteurs, MCD-CIRAD, juin 1992. 388-417 p
- Gbogblénou K.B. ; La tontine en République Populaire du Bénin adaptation des garanties bancaires pour la protection des participants. Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin ;1984,97 p.
- Géro F., Activités de tontines et développement économique dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Université d'Orléans, 4è conférences Biennale de l'Association Economique de l'Afrique de l'Ouest, Lomé, Novembre 1986. 37 p.
- Henry A., Tchente G.H., Guillaume-Dieumegard Ph., Tontines et banques au Cameroun. Les principes de la société des amis, Paris, Karthala, 1991, 53 p
- Lelart M., La tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement, Paris, AUPELF, Editions John Libbey Eurotext, 1990, collection UFEF "Université francophones". (Adresse : Editions Editions John Libbey Eurotext, 6, rue Blanche, 92120 Montrouge France) 106 p
- Lelart M. L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises Revue Tiers-monde, N°118, Avril-Juin 1989, pp. 271-298
- Le Breton Ph., les banques agricoles en Afrique de l'Ouest. Etude comparative, mai 1989, 67 p
- Mayoukou C., Le système des tontines en Afrique. Un système bancaire informel. Le as du Congo, Paris, 1994, 144p.
- Mercoïret Marie-Rose, L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris, Karthala, 1994, 463 p
- Nowak M., Nouvelles approches en matière d'épargne et de crédit rural pour l'Afrique au sud du Sahara, août 1986, 92 p

René B., et Guy B. ; Mobilisation des ressources financières dans les coopératives et les organisations d'autopromotion en Afrique de l'Ouest, Lagos, Nigéria, Décembre 1992, 77 p